



Statut d'auto-entrepreneur et couveuse

Par **Magraphik**, le **14/12/2009** à **22:52**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais savoir si il est possible de conserver le statut d'auto-entrepreneur quand on est en couveuse d'entreprise ? rnrEn effet, infographiste récemment diplômée, j'ai eu plusieurs commandes et j'ai besoin d'acquérir un statut pour effectuer ces prestations en étant déclarée. J'ai donc pensé au statut d'auto-entrepreneur.rnrMais j'ai aussi le projet à plus long terme, de monter une entreprise de communication visuelle avec 2 amies graphistes. Nous voudrions passer par une couveuse d'entreprise pour tester notre activité avant de nous lancer réellement.rnrSi notre projet est accepté par la couveuse, devrais-je stopper mon activité d'auto-entrepreneur ? Si oui, aurai-je le droit de reprendre ce statut d'auto-entrepreneur plus tard si nous échouons avec notre projet ?rnrMerci de votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **10:04**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie[/fluo]rn6-8, rue des trois Fontanotrnr92023
NANTERRE cedexrnaccueil du public :rn106, rue des trois FontanotrnrTél : 0 820 012
112rnrBonjour, contactez la CCI à Nanterre, ils vous renseigneront efficacement relativement à vos préoccupations, bonne journée à vous.